



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 151-21

**Objet :** *RS - Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la société civile immobilière « 22 route de Challes » pour la réalisation d'un mur de soutènement de la RD 1006 sur la commune de Barberaz*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 151-21

objet **RS - Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la société civile immobilière « 22 route de Challes » pour la réalisation d'un mur de soutènement de la RD 1006 sur la commune de Barberaz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse, sur les communes Barberaz et La Ravoire, vise à améliorer les conditions de circulation tout en traitant cet axe en boulevard urbain.

Programmés sur la période 2022–2024, les travaux consistent notamment à élargir la digue de la Leysse pour supporter un nouveau trottoir sécurisé sur l'intégralité du linéaire du projet et une voie supplémentaire au niveau des intersections.

Cet élargissement nécessite la constitution d'un remblaiement de la digue côté habitations. Sur certains secteurs, afin de préserver le foncier privé, il est envisagé la création d'un mur de soutènement.

C'est le cas au droit de la parcelle A 95, située à l'angle de la rue de la Madeleine sur la commune de Barberaz, sur laquelle la société civile immobilière « 22 route de Challes » aménage des locaux commerciaux.

Dans l'objectif de permettre la livraison fin 2021 de cette opération immobilière, il est nécessaire d'anticiper la réalisation du mur de soutènement du futur aménagement de la RD 1006.

Pour ce faire, il est proposé que Grand Chambéry délègue sa maîtrise d'ouvrage à la SCI « 22 route de Challes » en signant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage définissant le périmètre des travaux, objet de la délégation, ainsi que les modalités de remboursement des frais avancés par l'aménageur.

Les travaux concernés incluent les prestations suivantes :

- conception du mur de soutènement conformément aux prescriptions de Grand Chambéry,
- réalisation du mur de soutènement,
- réception des travaux en présence de Grand Chambéry.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 100 000 € TTC.

Grand Chambéry remboursera les dépenses engagées par la SCI « 22 route de Challes » en déduisant une participation de la SCI de 20 000 €.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant l'approbation des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiant à la société civile immobilière « 22 route de Challes » les travaux de réalisation du mur de soutènement du futur aménagement de la RD 1006 à Barberaz,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 151-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la société civile immobilière « 22 route de Challes » pour la réalisation d'un mur de soutènement de la RD 1006 sur la commune de Barberaz

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Conv° COMOA SCI 22 route de Challes - RD1006,  
Plan de situation RD1006 - COMOA Aménageur

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26168H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26168H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au